

DGAIC  
Mme Véronique Aguet  
Conseillère juridique  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Pully, le 18 janvier 2024

## Consultation – Avant-projet de loi fédérale sur l’imprescriptibilité de l’assassinat (modification du code pénal et du code pénal militaire)

Chère Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 17 janvier dernier relatif à la mise en consultation d’un avant-projet de loi fédérale sur l’imprescriptibilité de l’assassinat visant à mettre en œuvre l’initiative 19.300 du canton de Saint-Gall.

Après analyse des différents documents, l’Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes vaudoises.

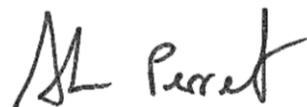
En vous remerciant d’avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, chère Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste